

## Déclaration CFE-CGC au CSE-C du 27 Avril 2023

### Consultation relative au temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Conformément à l'accord Groupe signé du 10 Février 2023, la Direction d'Airbus Helicopters consulte ce jour les élus **CFE-CGC** sur l'organisation du temps de travail du personnel en référence horaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après plusieurs réunions de concertation et d'échanges avec les organisations syndicales signataires de l'accord groupe, dont la **CFE-CGC**, la Direction d'Airbus Helicopters propose:

- Un périmètre d'environnement de production large, intégrant toutes les fonctions des opérations, de l'ingénierie, du support et services et de la logistique.
- Un plot d'horaire unique et commun à tous les salariés de l'entreprise quel que soit leur site, environnement ou fonction.
- Un plot hebdomadaire à 38 h, soit 30 minutes de plus que l'horaire actuel (6 minutes de plus par jour), générant 18 jours de RTT dont 6 à la disposition de l'employeur conformément à l'accord groupe, en lieu et place aujourd'hui des 15+2 RTT, dont 7 à disposition de l'employeur.

La **CFE-CGC** considère dans un premier temps que le périmètre étendu choisi ne reflète pas le réel besoin de la production.

Concernant le plot d'horaire unique, la **CFE-CGC** considère ce point primordial, car au-delà de simplifier la gestion des effectifs en référence horaire, il contribue à une équité de traitement pour tous en termes de durée et de récupération du temps de travail.

Sur l'organisation hebdomadaire du travail, la **CFE-CGC** rappelle que les salariés vont céder la capitalisation du flexible et son potentiel de 6 jours supplémentaires récupérables. La **CFE-CGC** a pourtant obtenu dans l'accord de groupe la possibilité d'organiser la durée du travail pouvant générer jusqu'à 23 jours de RTT !!!

La Direction a fait le choix de ne pas utiliser cette option, ni celle de 21 jours lors de la concertation pour des raisons qu'il lui incombe. Rappelons que nous parlons de récupération de temps de travail et non de jours de congés supplémentaires. La Direction propose aujourd'hui 18 jours.



# AIRBUS HELICOPTERS



## Déclaration CFE-CGC au CSE-C du 27 Avril 2023

Pour la **CFE-CGC**, cette proposition est un premier pas, bien qu'une alternance de semaines à 4.5 et 5 jours tel que proposée lors de la concertation par les partenaires sociaux aurait été plus appropriée et appréciée.

Cette alternance aurait permis une meilleure conciliation entre les besoins d'une production et garantir un meilleur équilibre vie professionnelle vie privée, en laissant une demi-journée disponible toute les deux semaines aux salariés.

La **CFE-CGC** reste persuadée que ce modèle est plus approprié. A l'heure où l'Europe économique se tourne de plus en plus vers une semaine de 4 jours, il devrait être réétudié sérieusement et adopté par la Direction dans un futur proche.

La **CFE-CGC** a émis envers la direction un certain nombre de revendications. La **CFE-CGC** entend dans les réponses de la Direction :

- **Sa volonté de créer un groupe paritaire de travail** pour accompagner le changement au deuxième semestre 2023.
- **Son engagement à donner aux salariés et managers les moyens et outils** de suivre en temps réel le temps de travail effectué, de définir les horaires cohérents dans les secteurs hors production, etc....
- **La possibilité d'ouvrir à nouveau les discussions** sur la définition du périmètre de production et hors production.
- **Sa volonté de juger l'efficacité** de cette nouvelle organisation au travers de la commission de suivi des horaires et de proposer et définir des évolutions potentielles.

**La CFE-CGC, consciente des enjeux industriels, reste néanmoins attachée à un modèle social qui doit être le garant des équilibres. De ce fait, en cohérence avec les accords qu'elle a signés, la mise en place d'une concertation de qualité, et les engagements de la Direction lors de cette consultation, la CFE-CGC donnera un avis favorable sur la nouvelle organisation de la durée du travail à partir de 2024.**

**POUR VOUS  
AVEC VOUS  
PARTOUT**



: Cfe-Cgc Airbus Helicopters

: 58613 ou 44394

*Téléchargez votre  
application*



Disponible sur  
**App Store**

DISPONIBLE SUR  
**Google play**